

NOTE D'INFORMATION

COVID-19 : Mesures fiscales exceptionnelles pour accompagner les entreprises

Auteur : Fatima Said
fsaid@fimeca.org - + 33 (0)1 47 17 60 32

Date de publication : 18/03/2020

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) vient de nous apporter des précisions concernant les contrôles fiscaux. **Aucun nouveau contrôle ne sera lancé et aucun acte de procédure ne sera envoyé pour les contrôles en cours** (exemples : notifications ou mises en recouvrement, sauf prescription ou délai imposé par la loi).

Pour les contrôles en cours, le vérificateur, s'il est en mesure de travailler, peut demander des documents ou proposer un rendez-vous téléphonique, mais l'entreprise peut répondre qu'elle n'est pas en mesure de donner suite pour l'instant.

Si l'entreprise peut répondre, notamment concernant des courriers qui doivent normalement être adressés avec AR, elle peut répondre par mail.

Un texte de loi pour « geler » les conséquences du non-respect des délais dans les différentes procédures va être proposé très rapidement.

Pour faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures exceptionnelles permettant aux entreprises en difficulté de reporter certaines échéances fiscales.

Vous trouverez, ci-joint, une fiche Questions/Réponses réalisée par le Medef ainsi que le [lien](#) vers les modèles de demande de délai ou de remise à adresser à votre service des impôts des entreprises (SIE).

La TVA est un impôt indirect collecté par les entreprises pour le compte de l'Etat. Aucun report de paiement n'est aujourd'hui prévu.

Les industries mécaniques, premier employeur industriel de France, conçoivent des pièces, composants et sous-ensembles et équipements pour tous les secteurs de l'économie :

- Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface, etc.
- Composants et sous-ensembles intégrés dans les produits des clients
- Équipements de production (machines, robots, etc.) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les TP, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, la mesure, la photonique)
- Produits de grande consommation (arts de la table, outillage, ...)